

# PARTICIPANTS ESPP: IL N'Y A PLUS D'ATTENTE POUR VENDRE VOS ACTIONS MASONITE

Effectif le 31 juillet 2020, la période de restriction de 6 mois pour vendre ses actions a été enlevée.  
*(Les règles sur les délits d'initiés continuent de s'appliquer)*

## Qu'est-ce que l'ESPP?

Le plan d'achat d'actions des employés (ESPP) offre aux employés la possibilité d'acheter des actions Masonite avec une remise de 15%.

## Comment pouvez-vous participer au ESPP?

La période d'inscription pour contribuer au ESPP est **du 8 au 22 juillet 2020**.

Les employés des États-Unis et du Canada, à l'emploi de Masonite depuis au moins 30 jours au 1er août 2020, sont éligibles pour souscrire, modifier les montants de cotisation ou se retirer du plan pendant la période d'adhésion ouverte.

## Où pouvez-vous trouver plus d'informations sur l'ESPP?

Restez à l'affût des invitations de la webdiffusion pour revoir le programme et les modalités d'inscription.

Les employés peuvent consulter la vidéo d'introduction au ESPP à tout moment sur SharePoint ou scanner le code QR.

